



## POLITIQUE CONCERNANT LES VESTIAIRES

<b>Classification :</b>	FONCTIONNEMENT	
<b>Section de la politique :</b>	Sécurité dans le sport	<b>Approuvée par :</b> Équipe de la haute direction
<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	12 septembre 2023	<b>Date de la prochaine révision :</b> 12 septembre 2026

### OBJET

Hockey Canada croit fermement que les participants et participantes (athlètes, arbitres, juges de lignes, personnel entraîneur, personnel d'équipe) ont tous et toutes le droit d'avoir accès à un endroit sécuritaire, inclusif et équitable pour se changer. À ce titre, les participants et participantes ont le droit d'utiliser le vestiaire, ou un endroit équivalent adéquat, dans le respect de leur identité ou expression de genre, de leurs croyances religieuses, de leurs préoccupations relatives à l'image corporelle ainsi que de tout autre motif lié à leurs besoins individuels.

L'organisation estime qu'il est important de trouver un juste équilibre entre sécurité, intimité, discrétion et préférences individuelles sans pour autant compromettre la camaraderie, la socialisation et la solidarité inhérentes aux sports d'équipe. La présente politique vise à atteindre un tel équilibre tout en offrant un milieu sécuritaire et respectueux à tous et à toutes.

La présente politique s'inscrit dans une réorientation de la réglementation liée aux vestiaires. Tel qu'il sera expliqué ci-après, ce nouveau modèle vise à créer des vestiaires ou des locaux équivalents sécuritaires, inclusifs et équitables qui se veulent des milieux d'interaction désignés ouverts à l'ensemble de l'équipe tout en permettant une supervision adéquate.

### PORTÉE

**La Politique concernant les vestiaires s'applique à toutes les équipes de hockey mineur sanctionnées par Hockey Canada et ses membres.**

### DÉFINITIONS

- **Vestiaires** – espaces désignés de manière officielle où peuvent se changer les participants et participantes. Il s'agit le plus souvent de chambres pour hommes ou pour femmes, ou de chambres non genrées à l'occasion, avec plusieurs casiers.
- **Locaux équivalents** – locaux autres que les vestiaires (situés tout près de ceux-ci) qui peuvent être réaffectés et servir temporairement d'espaces où se changer (p. ex. chambre des officiels ou officielles, salle multifonctionnelle, salle de réunion, toilette individuelle).
- **Politique** – désigne la présente Politique concernant les vestiaires.



## POLITIQUE CONCERNANT LES VESTIAIRES

### PROCÉDURE

#### ***Règle des vêtements de base***

Afin de promouvoir l'inclusion et le respect de l'intimité, Hockey Canada exige le port de certains « vêtements de base » pour tout le monde et en tout temps dans les vestiaires et les locaux équivalents où plus d'une personne est présente. On doit donc arriver à l'aréna en portant une couche de base (p. ex. short et t-shirt, short et t-shirt de compression ou soutien-gorge de sport). Les personnes qui ne la portent pas à leur arrivée à l'aréna peuvent utiliser un endroit privé adéquat (p. ex. cabine privée dans les toilettes, vestiaire inoccupé) pour revêtir leur couche de base avant de rejoindre les autres dans le vestiaire.

Il incombe à tous les membres du personnel entraîneur et du personnel d'équipe de faire connaître la règle des vêtements de base à leur équipe et de veiller au respect de cette politique.

Hockey Canada est bien consciente des contraintes physiques dans certaines installations et, de ce fait, encourage les associations à faire preuve d'ingéniosité et à travailler de manière proactive, en adoptant une approche éthique centrée sur l'athlète et fondée sur des valeurs, conjointement avec les responsables des installations locales, pour garantir un accès à des vestiaires ou à des locaux équivalents appropriés pour quiconque préfère ne pas se changer dans le vestiaire d'équipe.

#### ***Discussions d'équipe***

Hockey Canada insiste sur l'importance que tous et toutes se sentent acceptés dans l'équipe. À ce titre, le personnel entraîneur et le personnel d'équipe doivent attendre que toute l'équipe soit dans le vestiaire avant de commencer les discussions d'avant et d'après-match.

#### ***Utilisation des douches – Recommandation***

Comme il est mentionné à la section « Objet », il existe plusieurs raisons pour lesquelles les athlètes peuvent avoir besoin d'intimité (p. ex. croyances religieuses, problèmes chroniques, préoccupations relatives à l'image corporelle, identité ou expression de genre). Les lignes directrices qui suivent concernant l'utilisation des douches constituent une étape de plus visant à créer des milieux où les athlètes peuvent se sentir en sécurité. Lorsque la configuration des douches ne comprend aucune cabine individuelle, il est important que l'intimité de l'ensemble des participants et participantes soit respectée. S'il s'agit de douches à conception ouverte, on recommande le port de certains vêtements ou d'une couche de base en tout temps pour les athlètes, notamment un maillot. À cette fin, on peut utiliser une cabine privée dans les toilettes pour enlever la couche de base et revêtir un maillot de bain avant d'aller à la douche. De même, on peut s'habiller dans une cabine privée après la douche. Le personnel entraîneur et le personnel d'équipe doivent être en mesure de superviser le vestiaire pendant l'utilisation des douches en suivant la Règle de deux décrite ci-après.

#### ***Vestiaires des arbitres et juges de lignes***

Puisque les vestiaires réservés aux arbitres et juges de lignes sont souvent utilisés en même temps par des personnes d'âge, de genre et parfois même de sport variés, la sécurité et l'intimité sont primordiales. Afin de créer un milieu sécuritaire et accueillant pour tout le monde, la règle des vêtements de base et les recommandations sur l'utilisation des douches devraient être appliquées.



## POLITIQUE CONCERNANT LES VESTIAIRES

### ***Lois applicables***

Les membres de Hockey Canada assujettis à des ententes conclues par voie de médiation en lien avec les droits de la personne dans leur province ou leur territoire, selon le cas, et qui ont trait à des aspects précis de l'utilisation des vestiaires, sont exemptés de la présente politique dans leur territoire de compétence, mais seulement dans la mesure requise pour continuer à respecter ces ententes.

### ***Règle de deux***

Afin d'assurer la sécurité des participants et participantes, tous les programmes de hockey mineur sanctionnés par Hockey Canada et ses membres sont tenus d'appliquer la « Règle de deux » dans l'ensemble des vestiaires. La Règle de deux exige que deux adultes formés et dont les antécédents ont été vérifiés soient présents dans le vestiaire ou juste à côté du vestiaire, avec la porte légèrement entrouverte, dans le but d'en assurer la surveillance et de prévenir toute forme de maltraitance, comme la discrimination, le harcèlement et l'intimidation. La Règle de deux demeure valide pendant l'utilisation des douches.

### ***Interdiction des activités violentes dans les vestiaires***

Afin d'assurer la sécurité dans les vestiaires, aucun comportement violent de quelque nature que ce soit, y compris la boxe, ni toute forme d'intimidation ou de brimade ne seront tolérés. Il incombe au personnel entraîneur et au personnel d'équipe de veiller à ce qu'il n'y ait aucun comportement violent dans les vestiaires et les locaux équivalents. Advenant le cas où quelqu'un est victime de maltraitance parce que cette disposition de la présente politique n'est pas respectée, une plainte peut être transmise au tiers indépendant de Hockey Canada.

### ***Interdiction d'enregistrement dans les vestiaires et les locaux équivalents***

Afin de préserver l'intimité de tous et de toutes dans les vestiaires et les locaux équivalents, il est interdit d'y capter des enregistrements audio ou vidéo ou des photos au moyen de tout appareil pouvant faire de tels enregistrements. L'utilisation des téléphones cellulaires dans les vestiaires et les locaux équivalents n'est permise que pour contrôler, s'il y a lieu, la musique qui y est diffusée.

## **POLITIQUES ET DOCUMENTS CONNEXES**

FAQ sur la Politique concernant les vestiaires de Hockey Canada (disponible sur le site Web de Hockey Canada)

Guide de mise en œuvre de la Politique concernant les vestiaires de Hockey Canada (disponible sur le site Web de Hockey Canada)

Politique sur l'expression et l'identité de genre de Hockey Canada (disponible sur le site Web de Hockey Canada)

FAQ sur la Politique sur l'expression et l'identité de genre de Hockey Canada (disponible sur le site Web de Hockey Canada)

Politique de filtrage de Hockey Canada (disponible sur le site Web de Hockey Canada)



## POLITIQUE CONCERNANT LES VESTIAIRES

Politique sur la gestion des plaintes pour maltraitance de Hockey Canada (disponible sur le site Web de Hockey Canada)

---

### Historique des révisions

<i>Date</i>	<i>Version n°</i>	<i>Modification</i>
12 sept. 2023	2.1	Mise à jour du libellé concernant la section sur l'utilisation des douches (de requis à recommandé)
19 juin 2023	2.0	Modifications et mises à jour importantes
29 mars 2021	1.1	Mise à jour selon un nouveau modèle et les nouvelles divisions d'âge
1 <sup>er</sup> janvier 2010	1.0	Nouvelle politique